



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 283-2023**

**Avis public** est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **18 janvier 2023**, le *Règlement numéro 283-2023 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie*;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane, ce 19<sup>e</sup> jour de janvier 2023.**

---

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint  
Olivier Banville, urb.